



Section Gymnastique

Centre Sportif Marcel Berthet - 01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

Tél./fax 04 50 48 49 35

Evgym.bellegarde@wanadoo.fr

Règlement intérieur

1. Conditions d'adhésion

➤ Pour être adhérent à l'association des E.V.B. Gym, il faut, chaque nouvelle saison sportive s'acquitter des formalités d'inscription ou de réinscription.

➤ Tout adhérent doit être à jour de ses cotisations. En l'absence de règlement, l'adhérent ne peut pas être licencié et ne bénéficie donc d'aucune assurance ; par mesure de sécurité l'accès du gymnase ne peut lui être autorisé tant que la situation n'aura pas été régularisée.

2. Entraînements

➤ En début de saison, chaque entraîneur présentera ses objectifs et ses attentes aux licenciés ou à leur(s) représentant(s).

➤ Les jours et horaires d'entraînement ainsi que le programme technique sont définis par l'équipe technique. En fonction de la motivation, des possibilités et des résultats, des modifications peuvent être proposées en cours d'année.

➤ Les entraîneurs et animateurs sont les responsables pédagogiques de leur groupe.

➤ Pour tout renseignement (évolution, progrès, comportement, ...), question relative à l'entraînement ou problème rencontré, il est préférable de prendre rendez-vous avec l'entraîneur, le moniteur général ou à défaut le président.

➤ Les parents ou responsables s'assureront de la prise en charge de l'enfant par l'entraîneur en début de séance et viendront le récupérer au vestiaire en fin d'entraînement (ne pas laisser un enfant seul) ; la responsabilité de l'association cesse 10 minutes après la fin de la séance.

➤ Pour le bon déroulement des entraînements, les parents ou responsables informeront les cadres d'une absence éventuelle.

3. Tenues et équipement

➤ Tout matériel prêté ou mis à disposition par l'association doit être restitué en bon état sur demande, ou à défaut en fin de saison.

a) Entraînement

➤ Un short court et 1 tee-shirt

➤ 1 bouteille d'eau

b) Compétition

➤ La tenue de compétition (à charge des parents) est obligatoire pour les gymnastes compétitifs convoqués : un short, un léotard club et éventuellement un sokol (se mettre en relation avec les entraîneurs dès le début de saison).

4. Compétitions, stages, formations

➤ Pour les gymnastes inscrits en section sportive du collège ou en section « compétition », la participation aux compétitions, stages ou formation pour lesquels ils ont été sélectionnés ou convoqués est obligatoire. En cas d'absence non justifiée par un certificat médical, le gymnaste ou son responsable légal pourra se voir facturer les frais engagés.

➤ Pour chaque déplacement, l'équipe technique établira un document précisant la date, le lieu, la nature de la manifestation, le mode de transport, les horaires de départ et les prévisions de retour ainsi que la liste des licenciés concernés. Ce document sera transmis aux personnes concernées (et éventuellement affiché) au moins une semaine avant la date du déplacement.

➤ Chaque adhérent participant à un examen ou une action de formation pourra être pris en charge par l'association, selon des modalités définies par le Comité Directeur.

Pour les compétitions, les conditions de prise en charge par l'association et de participation des familles sont définies dans le tableau suivant :

	Manifestation sur Bellegarde	Compétition départementale	Compétition régionale	Compétition de zone	Finale nationale
Engagements	Pris en charge par l'association				
Transport	Pris en charge par les familles		Pris en charge par les familles sauf sur décision de l'équipe technique ou du comité		Pris en charge par l'association sauf le premier repas (tiré des sacs)
Repas			Premier repas tiré des sacs ; les autres sont à charge des familles si le déplacement est sur une journée, à charge de l'association en cas d'hébergement		
Hébergement			Pris en charge par l'association pour les gyms, les juges, les officiels et l'encadrement (sur décision de l'équipe technique ou du comité)		
Location véhicule					
Réservation hébergement					

5. Vie de l'association

➤ Association de type « loi 1901 », les EVB-Gym s'engagent à proposer des tarifs raisonnables. Pour cela, il est demandé à tous de contribuer au bon déroulement de l'association :

- participation des adhérents aux manifestations pour lesquelles ils ont été convoqués
- présence, implication des parents lors des évènements et manifestations organisés par l'association (assemblée générale, soirées, spectacles, ...)
- participation effective à la souscription départementale

➤ Les aides apportées à l'occasion de manifestation (installation, montage, démontage, prise en charge d'un poste, ...) seront grandement appréciées ; les personnes désirant s'impliquer d'avantage peuvent rejoindre le Comité Directeur (contacter le président, un entraîneur ou un membre du Comité).

➤ Les adhérents ayant fait une avance financière pour les besoins de l'association pourront se faire rembourser auprès du trésorier en lui faisant parvenir une « fiche de demande de remboursement » remplie et accompagnée des justificatifs nécessaires. Pour respecter la bonne tenue des comptes, ces documents doivent être transmis dans un délai d'un mois maximum.

6. Comité Directeur

➤ Le bureau du Comité Directeur est constitué lors de la première réunion suivant l'Assemblée Générale.

➤ Chaque membre du Comité Directeur est tenu de régler une cotisation dont le montant est déterminé par ledit Comité Directeur ; exception est faite pour les membres qui prennent régulièrement en charge l'animation d'un ou plusieurs groupes d'entraînement ainsi que pour ceux ayant déjà versé une cotisation permettant la pratique d'une activité proposée par l'association.

=====